canton de vaud

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19_QUE_099

Déposé le : 01.10.19

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

L'UNIL a-t-elle pour objectif de formater son enseignement au marché du travail ?

Texte déposé

Dans le texte de l'EMPD à propos du plan stratégique pluriannuel 2017-2022 de l'Université de Lausanne (EMPD 18_72), la phrase suivante (p. 6) « les hautes écoles doivent pouvoir dialoguer avec les employeurs afin d'affiner la pertinence de leurs formations » attire l'attention. On peut l'interpréter ainsi : l'Université de Lausanne souhaite adapter son offre et contenu académique aux besoins économiques des employeurs et employeuses. Elle ferait ainsi fi de la fonction première de l'Université, qui est de former des esprits savants et critiques et non des pions à insérer dans le marché du travail. Ni la discussion en commission ni le débat en plénum n'ont été de nature à rassurer suffisamment les inquiétudes de la députée soussignée, qui demande dès lors au Conseil d'État d'expliciter les intentions de cette phrase et la direction politique à donner en la matière.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

PORCHET Léonore

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch